



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE POUR L'ANIMATION D'UNE CONFERENCE PAR OLIVIER PERNOT INTITULEE "JIMI HENDRIX, LE METEORE DE LA GUITARE" DANS LA SALLE DES ACADEMICIENS DE COEUR DE VILLE LE SAMEDI 8 SEPTEMBRE 2018 DE 16H A 18H.

**DÉCISION N° AU-18-210
EN DATE DU 06 JUILLET 2018**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°4932 du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Madame Odile SEGURET, 6^{ème} adjointe au Maire ;

CONSIDÉRANT la programmation des animations du réseau des bibliothèques destinées au public dans le cadre de la saison 2017-2018,

CONSIDÉRANT la proposition de conférence d'Olivier PERNOT, en sa qualité de conférencier, dont le siège social est situé 980, avenue de la république – 59700 Marcq-en-Barœul, le samedi 8 septembre 2018 de 16h à 18 h dans la salle des académiciens de Cœur de ville.

D É C I D E

DE SIGNER avec d'Olivier PERNOT, en sa qualité de conférencier, dont le siège social est situé 980, avenue de la république – 59700 Marcq-en-Barœul, un contrat de prestation de service pour l'animation d'une conférence, le samedi 8 septembre 2018 de 16h à 18h dans la salle des académiciens de Cœur de Ville, dont le coût est fixé à quatre cent cinquante euros (450 € T.T.C.) ;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
l'Adjointe au maire chargée de la
culture et du tourisme,

Signé

Odile SÉGURET

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20180706-lmc1H5446H1-AR Date de réception en Préfecture : 06/07/2018 Date de Publication : 06/07/2018
